PROCÈS-VERBAL

DU 9 MAI 2025

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

1 personne assiste à la séance.

25-05-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2025**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2025
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 avril 2025
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
7.1 Adoption du règlement #285-25 portant sur la tarification incendie pour non-résident
8. Travaux publics-Transports
Pas de point à traiter
9. Hygiène du milieu

9.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement #286-25 relatif à la tarification incitative en matières résiduelles

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Demande de modification règlementaire

11. Loisirs, culture et vie communautaire

Pas de point à traiter

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Bruno Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-002

3. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 4 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2025;

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE les procès-verbaux de la séance régulière du 4 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2025 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

MAMH : informe la municipalité l'obtention d'une aide financière de 75 000$ pour des travaux en infrastructures en bâtiment;

MRC de La Mitis : donne de l'information sur les consultations publiques du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel version 1.

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE D'AVRIL DE LA MRC</u>

1. OGAT : description et adoption du projet de mise à jour du schéma d'aménagement et de développement pour l'intégration des nouvelles orientations gouvernementale en aménagement du territoire;

2. Appel à la mobilisation pour la fin du programme Réno-Région : la MRC appui la mobilisation contre la fin du programme et adopte une résolution en ce sens
3. Réno-Région : la MRC salut la relance du programme effectuée par le gouvernement; les modalités sont à venir
4. Dépôt du rapport annuel et du rapport financier de Mitis en affaire : la MRC s'en déclare satisfaite et adopte les deux rapports.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-05-003

5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 avril au montant de 37 912.44$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-004

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 AVRIL 2025

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 avril 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

25-05-005 **7.1- <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT #285-25 PORTANT SUR LA TARIFICATION INCENDIE POUR NON-RÉSIDENT</u>**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 4 avril pour le règlement #285-25 portant sur la tarification incendie pour non-résident et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gaétan Proulx et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier adopte le règlement #285-25 portant sur la tarification incendie pour non-résident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

Pas de point à traiter

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

<u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT #286-25 RELATIF À LA TARIFICATION INCITATIVE EN MATIÈRES RÉSIDUELLES</u>

Avis de motion est donné par M. Gérard Desjardins qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement #286-25 relatif à la tarification incitative en matières résiduelles.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

25-05-006 **10.1 - <u>DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE</u>**

CONSIDÉRANT la demande de modification des règlements d'urbanisme numéro DMR2025-01 déposée le 8 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'usage « 5948 – atelier d'artiste » en usage principal dans les zones 1 FRT et 3 FRH, ainsi que de permettre un atelier d'artiste à l'intérieur d'un bâtiment accessoire lors d'usage complémentaire à l'habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier :

REFUSE de faire suite à la demande concernant l'autorisation de l'usage principal « 5948 – atelier d'artiste », car non conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis.

ACCEPTE de faire suite à la demande concernant la possibilité d'un atelier d'artiste à l'intérieur d'un bâtiment accessoire, si cet usage est complémentaire à un usage principal Habitation dans la zone 3 FRH.

QUE cette demande soit intégrée à une future modification du règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Pas de point à traiter

12. DOSSIERS DES ÉLUS

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. VARIA

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-05-007 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. Gaétan Proulx de la lever de l'assemblée à 19h16.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier